

L'an deux mille vingt, le 15 du mois de juin à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 8 juin 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de conseillers présents : 33
Nombre de conseillers votants : 35

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Chantal SANCHO, Philippe TARDY, Elisabeth GRACIET, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

Absents ou excusés avant donné pouvoir : Patrice BUQUET ayant donné pouvoir à Max GUICHARD, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à M. le maire.

Remboursement des frais de déplacement pour un jury de recrutement

Conformément à l'article 2 du décret n°2001-654 du 19 Juillet 2004, les frais de transport des personnes autres que celles qui reçoivent une rémunération de la collectivité peuvent être remboursés sur décision de l'autorité territoriale.

Un jury a été organisé initialement le 10 février 2020 et a dû être reporté le 24 février 2020 pour recruter le nouveau chef de la Police Municipale. Monsieur Florent ADAM et Monsieur Yoann PETITPAS ont notamment été reçus dans le cadre de ce jury. Ces deux candidats, domiciliés respectivement à Frocourt et à Nans-les-Pins, ont demandé le remboursement de leurs frais de déplacements engagés pour se rendre initialement au jury prévu le 10 février, et pour lesquels ils n'ont pas pu être remboursés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par
35 voix pour
0 abstention
0 voix contre

autorise Monsieur le Maire à rembourser les frais engagés en transport aérien et hôtellerie par ces candidats lors de leur déplacement à l'entretien de recrutement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-François EGRON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20200616-2020-57-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2020

Publication : 17/06/2020